



Vol dans un magasin a l'étranger

Par **Emily**, le **17/03/2011** à **11:29**

Bonjour, je suis majeure et me suis faite pincer hier a voler pour 13 euro de babioles en plastoque dore dans un magasin en allemagne.

J ai bien entendu eu la honte de ma vie et inutile de preciser que comme beaucoup de personnes qui se font prendre c etait la premiere fois (ce qui n est absolument pas une excuse bien entendu, j assume mon acte, si honteux qu il soit, ca n est pas non plus comme si j avais des pulsions musculaires involontaires)(c etait donc pour preciser que je n ai aucun antecedent de vol).

Je suis actuellement en Allemagne comme dit precedement mais j'habite en France et je reviens dans un mois, a mon retour, il y aura une lettre du gouvernement allemand qui m attendra... Mais je ne sais pas avec quoi dedans !

Je m attends bien sur a une punition mais je me demande de quel ordre elle sera. Pour retablir les faits, j ai reconnu avoir vole les objets, je les ais restitues, ai signe un papier pour reconnaitre mon acte, la police est venue et a pris mon nom. Pourtant durant toute cette intervention, personne n a essaye de me demander quoi que ce soit (bon, peut-etre que je ne les interessais pas, soit)mais il n y a pas eu de reprimendation ni d intimidation (alors que j ai 18 ans, ils auraient pu le faire), c est pourquoi je tres suis inquietes du contenu de la lettre qui arrivera chez moi d ici peu. Ca me parait un peu de trop facile la facon dont je m en suis sortie, et la police allemande n a pas su m expliquer ce qui se passeras a la suite de reception de la lettre.

Je me demande aussi, si jamais j ai un rappel a la loi (je ne sais meme pas en quoi ca consiste en fait), devrais je retourner en Allemagne ? Et si j'ai une amende a regler avant une certaine date mais que depasse cette date parce que je ne suis pas encore revenue en France, que se passera-t-il ??

Merci beaucoup de votre reponse, je suis soulagee de pouvoir me renseigner via ce site.